

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 531 394

(21) N° d'enregistrement national :

83 08329

(51) Int Cl³ : B 62 B 3/00; A 47 F 10/02.

(12)

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITÉ

A3

(22) Date de dépôt : 16 mai 1983.

(30) Priorité IT, 5 août 1982, modèle d'utilité, n° 22663 B/82.

(71) Demandeur(s) : Société de droit italien dite : TAWI S.p.A. — IT.

(72) Inventeur(s) : Romano Peli.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : BOPI « Brevets » n° 6 du 10 février 1984.

(60) Références à d'autres documents nationaux appartenus :

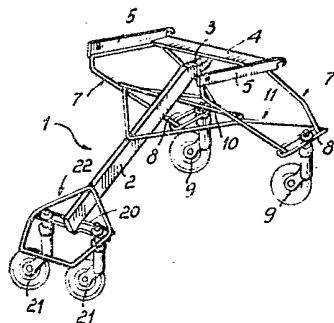
(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire(s) : Germain et Maureau.

(54) Structure de châssis porteur pour chariots et similaires.

(57) Cette structure 1 comprend une barre centrale portante 2 inclinée vers le bas en allant de son extrémité arrière vers son extrémité avant, en correspondance de l'extrémité arrière de ladite barre centrale 2 étant fixés une traverse 4 pour le support d'un panier, notamment un panier à provisions, et des flasques 7 auxquels sont assemblées les roues arrière 9 du chariot, et en correspondance de l'extrémité avant de la barre centrale 2 étant fixé un bras transversal 20 qui supporte les roues avant 21 du chariot.

Applications notamment aux chariots emboîtables pour supermarchés.



FR 2 531 394 - A3

D

La présente invention concerne une structure de châssis porteur pour chariots et similaires.

Ainsi qu'il est connu, les chariots qui sont utilisés dans les supermarchés sont généralement constitués par un châssis de base monté sur des roues pivotantes, qui présente des flasques auxquels peut être fixé le panier du chariot.

Dans les solutions connues, l'agencement est tel que le châssis de base présente une orientation prédominante suivant un plan horizontal, ayant ainsi pour effet de créer une zone permettant le chargement de caisses ou produits en général qui peuvent échapper à l'attention au moment du passage du chariot aux caisses de paiement.

Un autre inconvénient imputable aux solutions de type connu est constitué par le fait que la réalisation de la base du châssis est en général notamment complexe, rendant les phases de réalisation du châssis longues et laborieuses, avec une répercussion négative évidente sur les coûts de production.

Le but que se propose l'invention est de réaliser un nouveau type de structure de châssis porteur pour chariots, qui ne présente pas l'élément de base traditionnel et qui ne définisse, en conséquence, aucun plan d'appui d'extension horizontale.

Un autre objectif particulier de l'invention, dans le cadre précité, est de réaliser une structure de châssis porteur pour chariots et similaires qui, tout en étant structuralement simple, présente des qualités élevées de résistance mécanique.

Encore un autre objectif de l'invention est de réaliser une structure de châssis qui, en raison de ses particularités de construction, soit en mesure de fournir les plus amples garanties de fiabilité et de sécurité en cours d'utilisation.

Un autre objectif de l'invention, mais nullement le dernier, est de réaliser une structure de châssis qui puisse être facile à fabriquer à partir d'éléments normalement accessibles sur le marché et qui soit, 5 en outre, hautement compétitive d'un point de vue purement économique.

Les objectifs précités, ainsi que d'autres qui apparaîtront mieux dans ce qui suit, sont atteints selon l'invention, par une structure de châssis porteur 10 pour chariots et similaires, caractérisée par le fait qu'elle comprend une barre centrale portante inclinée vers vers le bas en allant de son extrémité arrière vers son extrémité avant, en correspondance de l'extrémité 15 arrière de ladite barre centrale étant associés une traverse pour la fixation du panier et des flasques pour le support des roues arrière et, en correspondance de l'extrémité avant de ladite barre étant associé un bras transversal pour le support des roues pivotantes avant. 20 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront plus clairement à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'une structure de châssis porteur pour chariots et similaires, donnée à titre d'exemple indicatif, mais nullement limitatif, 25 en référence aux dessins annexés, dans lesquels: la figure 1 représente une vue schématique en perspective du châssis porteur de l'invention; et la figure 2 représente une vue latérale d'un chariot réalisé en utilisant le châssis porteur de 30 l'invention. En se référant aux figures précitées, on peut voir que la structure de châssis porteur pour chariots et similaires, qui est globalement désignée par le repère numérique 1, est constituée par une barre centrale 35 portante 2 ayant de préférence une section transversale allongée et disposée de chant, qui est inclinée vers

le bas en partant de son extrémité arrière pour aller vers son extrémité avant.

En correspondance de son extrémité arrière, qui est à un niveau plus élevé, la barre portante 2 présente un tronçon aplati 3 sur lequel se trouve associée une traverse 4 pourvue de branches latérales 5 pour le support d'un panier 6 qui peut être conformé de façon quelconque.

Les branches latérales 5 sont respectivement 10 assemblées à l'extrémité supérieure de flasques latéraux 7 de configuration polygonale qui se terminent inférieurement par un tronçon de jonction 8 supportant des roues arrière 9.

Pour raidir davantage la structure, il est prévu 15 une traverse 10 qui réunit entre eux les deux flasques 7 et appuie inférieurement sur la barre centrale portante inclinée 2.

Il est en outre prévu un élément formant une diagonale de renforcement 11 qui s'étend à partir de 20 l'extrémité inférieure arrière des flasques 7 et est plié en correspondance de la traverse 10 pour former une partie en triangle dont le sommet se trouve au-dessus de la barre portante 2 de façon à créer ainsi 25 un accouplement à la barre portante qui est extrêmement stable et solide.

En correspondance de l'extrémité avant de la barre 2 est prévu un bras transversal 20 de préférence constitué par une baguette ou fil métallique rond, en 30 boucle fermée, qui supporte des roues pivotantes avant 21.

Au-dessus de la zone circonscrivant les roues pivotantes 21 est placé un élément de protection 22 de conformation trapézoïdale qui est solidairement fixé à la barre centrale 2, ainsi qu'au bras transversal 35 20 précité.

Grâce à la structure ainsi décrite, il résulte que le châssis de base ne présente pas l'élément de base traditionnel, mais se trouve uniquement constitué en pratique par la barre centrale portante à l'une 5 des extrémités de laquelle sont assemblés les flasques de support des roues arrière et du panier, tandis qu'à son autre extrémité sont assemblées les roues pivotantes avant, offrant ainsi une structure compacte et solide qui interdit de la façon la plus absolue le chargement de 10 produits d'un genre quelconque au-dessous du panier.

En outre, la conformation prise par le châssis permet, comme il est d'usage avec ce type de chariots, l'insertion des chariots les uns dans les autres et plus précisément l'insertion au moins partielle des 15 paniers pour réduire les encombrements en phase de non utilisation des chariots.

D'après ce qui a été décrit ci-dessus, on peut voir que l'invention satisfait les objectifs proposés et on souligne en particulier le fait qu'elle permet 20 de disposer d'un châssis porteur pour chariots, d'un type nouveau qui est de façon prédominante constitué par une barre centrale, simplifiant radicalement toutes les phases de construction.

En pratique, les matériaux employés, dans la mesure 25 où ils sont compatibles avec l'utilisation spécifiée, ainsi que les dimensions et les formes contingentes, peuvent être quelconques suivant les exigences, sans pour autant s'écartez du cadre et de l'esprit de ladite invention.

REVENDICATIONS

1. Structure de châssis porteur pour chariots et similaires, caractérisée par le fait qu'elle comprend une barre centrale portante (2) inclinée vers le bas en allant de son extrémité arrière vers son extrémité avant, en correspondance de l'extrémité arrière de ladite barre centrale (2) étant associés une traverse (4) pour la fixation du panier (6) et des flasques (7) pour le support des roues arrière (9) et, en correspondance de l'extrémité avant de ladite barre étant associé un bras transversal (20) pour le support des roues pivotantes avant (21).
5
2. Structure de châssis porteur pour chariots et similaires, selon la revendication précédente, caractérisée par le fait que ladite barre centrale portante (2) présente, en section transversale, une conformation allongée et se trouve disposée de chant.
10
3. Structure de châssis porteur pour chariots et similaires, selon les revendications 1 et 2, caractérisée par le fait que ladite traverse (4) est assemblée à des branches (5) s'étendant latéralement par rapport à ladite barre centrale (2) pour définir une base de support dudit panier (6), auxdites branches (5) étant associés lesdits flasques latéraux (7) de support des roues arrières (9), lesdits flasques latéraux (7) 15 présentant une configuration polygonale.
20
4. Structure de châssis porteur pour chariots et similaires, selon les revendications de 1 à 3, caractérisée par le fait qu'elle comprend une traverse de renforcement (10) reliant entre eux lesdits flasques latéraux (7) et venant s'engager au-dessous de ladite barre centrale (2).
25
30
5. Structure de châssis porteur pour chariots et similaires, selon les revendications de 1 à 4, caractérisée par le fait qu'elle comprend une diagonale

de renforcement (11) s'étendant à partir de l'extrémité inférieure arrière desdits flasques (7) et venant s'engager avec ladite traverse de renforcement (10) en un point de contact où ladite diagonale est pliée en 5 avant pour définir un tronçon de configuration sensiblement triangulaire dont le sommet est placé au-dessus de ladite barre centrale portante (2).

6. Structure de châssis porteur pour chariots et similaires, selon les revendications de 1 à 5, caractérisée par le fait qu'elle comprend, en correspondance desdites roues pivotantes avant (21) un élément de protection (22) de configuration trapézoidale assemblé 10 audit bras transversal (20) et à ladite barre centrale portante (2).

